

---

## **Point de situation : le 31 mars 2020 à 9H**

### **Compte-rendu de l'audioconférence avec les représentants du personnel**

---

La conférence téléphonique a été réalisée avec les trois organisations syndicales représentatives du département (Solidaires, FO et CGT).

Les sujets suivants sont évoqués :

- Point de situation et données chiffrées

Au 30 mars, on dénombre :

- 60 agents présents dans les services sur 311 (soit 19% des effectifs) ;
- 42 agents en télétravail.

La livraison de 29 ordinateurs doit intervenir d'ici cette fin de semaine et ils pourront être déployés en début de semaine prochaine. Des tests de téléphonie vont être réalisés et le rythme des arrêts comptables a été réduit pour l'essentiel des postes.

- Garde d'enfants d'agents exerçant des missions prioritaires

Les agents concernés qui rencontreraient des difficultés de garde d'enfants sont invités à se faire connaître. La DDFIP prendra l'attache de la préfecture afin de leur faire bénéficier dans la mesure du possible du dispositif de garde d'enfants au sein d'établissements scolaires.

- Restauration des agents des sites du Puy

Un prestataire est en mesure de procéder à des livraisons de repas sur les sites du Puy aux conditions suivantes :

- les commandes fermes doivent être passées le vendredi pour les 5 jours ouvrés de la semaine suivante ;
- les livraisons interviendront 3 fois par semaine (pas de livraison quotidienne) ;
- la réception et la conservation des repas livrés pour le lendemain seront de la responsabilité du chef de service, qui pourra utiliser les réfrigérateurs du site sur lequel il se trouve ;
- le nettoyage des surfaces après prise de repas devra être réalisé impérativement par chaque agent, de même que la gestion des déchets et des poubelles sous la responsabilité du chef de service.

Les chefs d'unité seront informés aujourd'hui des conditions de mise en place de ces livraisons et seront invités à procéder à un recensement des agents intéressés.

- Équipement et conditions d'exercice des agents en télétravail

Les représentants du personnel sollicitent l'attribution d'écrans pour les agents en télétravail.

Il est rappelé que pour des raisons sanitaires, les livraisons de matériels et les déplacements des agents doivent être limités au strict minimum.

Ainsi, la livraison d'un écran pourra être réalisée sur demande pour les agents qui bénéficieront des livraisons d'ordinateurs portables à venir.

Pour les agents déjà en télétravail, ils pourront selon des modalités qui leur seront précisées connecter leur ordinateur portable à un écran personnel.

Les organisations syndicales considèrent que les conditions de travail de ces agents sont dégradées et demandent que ceux-ci puissent travailler un jour sur deux.  
Il ne peut être donné suite à cette demande.

- Mise en place du Fonds de soutien

Le décret d'application est publié ce jour.  
Les conditions d'application du dispositif sont exposées.

- Campagne d'impôt sur le revenu

Celle-ci sera différée au-delà de la mi-avril et vraisemblablement allongée.  
Elle aura lieu bien évidemment dans des conditions permettant de respecter toutes les exigences sanitaires.

- Attribution de masques et gants

La distribution de masques aux agents des trésoreries hospitalières est évoquée. Il est rappelé que cette mesure n'est applicable qu'aux trésoreries hospitalières installées dans les centres hospitaliers.

Les organisations syndicales demandent si les agents du service courrier de la DDFIP sont équipés de gants. Les gants sont régulièrement livrés à l'ensemble des services courriers et il est rappelé que la manipulation du courrier n'est pas effectuée quotidiennement.

- Suspicion d'un cas de covid chez le personnel d'entretien

Les représentants du personnel interrogent la direction au sujet le cas d'une femme de ménage salariée d'un prestataire intervenant sur le site de Terrasson qui aurait présenté des symptômes.  
Ce cas suspect a en effet été signalé et le médecin de prévention tenu informé. Il est précisé que l'entreprise de nettoyage a procédé à la désinfection des locaux le soir même.